



# DESJEPS

## Natation course\*

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
**Performance Sportive mention Natation course - site du CREPS**

### Le métier

**Le titulaire du DESJEPS mention natation course exerce des missions d'entraînement, de directeur technique de club ou de cadre technique.**

Le DESJEPS mention natation course confère à son titulaire les compétences pour :

- préparer un projet stratégique de performance
- piloter un système d'entraînement
- diriger un projet sportif
- évaluer un système d'entraînement
- organiser des actions de formation de formateurs

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte périodiquement des actions entreprises. Dans le cadre de cette délégation, il agit de manière autonome.

### Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou de Comités (Régionaux et Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel

### Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire du PSE1 ou de la FC PSE1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de la natation course
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation
- satisfaire aux épreuves de sélection
- être titulaire du BEESAN, du DEJEPS perfectionnement sportif mention natation course, du BF4 FFN ou du BF5 FFN et avoir une expérience dans les fonctions d'entraînement
- avoir une structure haut niveau d'accueil pour l'alternance (à voir avec le CREPS)

### Contenu des épreuves de sélection

- épreuve écrite de connaissances générales de la natation (2 heures)
- épreuve orale d'analyse vidéo (1 heure)

### La formation

#### Contenus :

- la performance en natation course : la physiologie de l'effort, l'entraînement et la performance en natation course, la musculation, le suivi d'un athlète de haut niveau, la psychologie du rameur,
- la gestion d'une structure en natation course : la réglementation du sport, du travail, la gestion de personnel, le projet de la structure, les financements, les partenaires,
- la sécurité.

#### La formation se déroule en alternance : 16 modules de 21 heures

En structure, obligation d'être en responsabilité sur un groupe de nageurs.  
S'il n'y a pas de nageurs de haut niveau dans la structure, il conviendra d'aller dans un club haut niveau.

\* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes





## Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports  
Diplôme professionnel de niveau II

## Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée stage	Durée en centre
20.08.2018	20.09.2018	21.09.2018	15.10.2018	25.03.2020	15	certification	700 h	336 h

## Coût de la formation - tarifs révisables au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement

28 euros

Frais pédagogiques 4 704.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

## Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

## VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.  
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

## S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

## Responsable pédagogique

**Thierry LEFAURE** - Tél. 04 70 59 52 82  
E-mail : [thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr)

## SECRETARIAT DE LA FORMATION

E-mail : [secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr)

## CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex  
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07  
E-mail : [direction@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-vichy.sports.gouv.fr) Internet : [www.creps-vichy.sports.gouv.fr](http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr)